









Clients résidentiels en Wallonie - 01/2019 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA
- * Basé sur une consommation moyenne de 3.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



			BeRelax Fixe					
			Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du contrat					
-	Tarif et durée Redevance fixe (€/an)		1 an 3 ans					
			50,00	50,00				
	Compteur	monohoraire	8,43	8,43				
	Compteur	Heures pleines	9,90	9,90				
	bihoraire	Heures creuses	6,82	6,82				
	Compteur exclusif nuit Facturation Paiement		7,55	7,55				
			Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.					
			Par domiciliation, virement ou Zoomit.					
	Service 5 étoiles		Vous choississez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).					
			Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.					
	OCTA+ deals		Demandez votre carte carburant et bénéficiez de belles ristournes dans plus de 1.950 stations en Belgique. Ristourne garantie de 11 cents/litre TVAC sur le prix officiel chez OCTA+, Avia, Power, Gabriëls, Maes, DCB et G&V, ainsi que d'autres conditions avantageuses chez Esso, Lukoil, Q8 et Texaco.					

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de		Distribut	ion		Location	Transport	Cotisation	Cotisation	Redevance	Tarif
distribution	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit	compteur (€/an)	Transport	fédérale	sur l'énergie	raccordement	prosumer (€/kVA/an)
Région flamande										
Gaselwest	19,58	19,58	13,23	4,42	4,39	2,10	0,3485	0,2331	-	121,46
Imea	13,85	13,85	10,38	3,54	4,39	1,99	0,3485	0,2331	-	93,87
Imewo	15,47	15,47	10,40	3,60	4,39	2,09	0,3485	0,2331	-	99,61
Infrax Limburg	13,03	13,03	10,57	4,65	5,24	1,91	0,3485	0,2331	=	91,14
Infrax West	14,64	14,64	11,65	5,07	5,24	1,96	0,3485	0,2331	-	98,98
Intergem	13,50	13,50	9,06	3,15	4,39	2,01	0,3485	0,2331	-	87,14
lveg	16,29	16,29	12,74	5,77	5,24	2,40	0,3485	0,2331	-	114,19
Iveka	15,75	15,75	11,25	3,81	4,39	1,74	0,3485	0,2331	-	100,58
Iverlek	15,67	15,67	10,90	3,71	4,39	1,94	0,3485	0,2331	-	99,16
Pbe (V)	14,15	14,15	10,88	5,54	5,24	1,99	0,3485	0,2331	-	94,02
Sibelgas Noord	16,60	16,60	11,98	4,34	4,39	2,18	0,3485	0,2331	-	107,67
Région wallonne										
Aieg	8,09	8,61	6,41	5,42	25,13	4,14	0,3485	0,2331	0,0750	-
Aiesh	12,56	12,85	8,25	7,02	16,55	3,01	0,3485	0,2331	0,0750	-
Gaselwest (W)	14,60	14,60	8,17	5,42	5,54	3,28	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Brabant wallon)	8,90	9,43	5,54	4,59	17,73	3,98	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Est)	14,09	15,05	8,49	6,80	16,84	4,15	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Hainaut Electricité)	10,31	10,85	6,89	5,87	17,73	4,04	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Luxembourg)	12,14	12,89	7,51	6,12	17,73	4,15	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Mouscron)	7,35	7,72	5,10	4,42	17,73	3,89	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Namur)	11,09	11,74	6,94	5,76	17,73	4,00	0,3485	0,2331	0,0750	-
ORES (Verviers)	14,88	15,81	9,12	7,41	17,12	4,00	0,3485	0,2331	0,0750	-
Pbe	11,07	11,07	8,00	5,80	6,35	3,30	0,3003	0,2331	0,0750	-
Regie de Wavre	10,82	12,95	8,70	8,16	20,72	3,97	0,3485	0,2331	0,0750	-
RESA	9,23	10,21	5,71	5,01	19,90	3,85	0,3485	0,2331	0,0750	-

Cotisation Fonds Energie (Région flamande)	€/mois		
Basse tension : client domicilié	0,42		
Basse tension : client non domicilié	7,87		
Moyenne tension	150,00		
Haute tension	875,00		

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions.

	Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	3,158	2,549
Coûts cogénération	-	0,393

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/01/2019 et le 31/01/2019 par un client résidentiel.

Le prix de l'électricité OCTA+ BeRelex Fixe est fixé pour la période initiale du contrat et les fluctuations des prix de l'énergie seront à charge d'OCTA+.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé » sans que OCTA+ soit informé de cette spécificité, la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.